



Mairie de DOUVAINS

CONSEIL MUNICIPAL

N° 107 09 76 II 2016

Le mardi 29 mars 2016

21 h 00

Salle du Conseil

Convocation du Conseil Municipal en date du 21/03/2016

Ordre du jour

- Budget annexe lotissement communal
- Amortissement matériel
- Création de postes adjoint administratif principal 1ère classe et adjoint technique 1ère classe
- Indemnités élus
- Achat remise Coulzonne Ramos
- Vote du Compte Administratif, Compte de gestion, Affectation de résultat - Commune et Logements sociaux
- Vote des taxes
- Vote du budget 2016 - Commune et Logements sociaux
- Plan de financement travaux salle communale
- Plan de financement restauration Cricifix et Vierge à l'Enfant
- Délégation de signature SDIAU
- Concession cimetière Mme ANDRÉ

Présents : Alain PALMADE, Sonia PERSCHKE, Alexis VARUTTI, Jean-Claude DURAND, Jean-Luc SANCHEZ, Hélène PRZYBYL, Sabine CUZIOL, Alix POMPILIUS, Roger ASTRE, Catherine MICHEL, Fanny MORENO, Guy ALLIEY, Laurent CAUQUIL

Absents ayant donné pouvoir : Daniel NADAL, Sébastien HARAUT

Absents excusés :

Absent :

Secrétaire(s) de la séance: Jean-Luc SANCHEZ

Délibérations du conseil:

Budget lotissement communal

2016_76_2_I

Sabine CUZIOL- VARUTTI expose au Conseil Municipal que des travaux doivent être entrepris pour la création d'un lotissement communal.

Après avoir demandé conseil à Mme MATEO Jocelyne, inspectrice des finances publiques, elle rapporte ses recommandations à propos du programme de viabilisation du lotissement communal. Ainsi, les dépenses et recettes relatives à un lotissement communal ne peuvent être budgétisées dans le budget général de la Commune, mais doit faire l'objet d'un budget annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales, vu l'instruction M14, Sabine CUZIOL- VARUTTI propose au Conseil Municipal, la création au 1^{er} Avril 2016, du budget annexe relatif au lotissement communal, dénommé « budget annexe lotissement communal ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2016 de ce budget annexe. La présente délibération sera notifiée à Mme la Trésorière.

Sabine CUZIOL- VARUTTI demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de ce budget 2016, dénommé « budget annexe lotissement communal ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Sabine CUZIOL- VARUTTI, et après en avoir délibéré,

Décide la création d'un "budget annexe lotissement communal"

Résultat du vote : Adoptée Pour : 12 Abstention : 3

Amortissement matériel

2016_76_2_II

Sabine CUZIOL- VARUTTI explique que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Vu les articles L23216-2, 27^{ème} et R2321-1 du code général des collectivités territoriales, Sabine CUZIOL- VARUTTI propose que la méthode retenue soit la méthode linéaire et que soient amortis dans le budget primitif 2016, le tracteur sur une durée de 7 ans et l'épaveuse sur une durée de 10 ans, soit un amortissement linéaire de 6429€ pour le tracteur et 1650€ pour l'épaveuse.

Sabine CUZIOL- VARUTTI demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'enregistrement comptable des dotations aux amortissements (linéaires) et d'adopter les durées d'amortissement telles qu'indiquées précédemment.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Sabine CUZIOL- VARUTTI et après en avoir délibéré,

Accepte l'enregistrement comptable des dotations aux amortissements (linéaires)

Adopte les durées d'amortissement telles qu'indiquées précédemment.

Résultat du vote : Adoptée Pour : 15

Création d'emploi adjoint administratif principal 1ere classe, adjoint technique 1ère classe

2016_76_2_III

Sabine CUZIOL- VARUTTI expose au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sabine CUZIOL- VARUTTI informe le Conseil Municipal que suite à l'avancement de grade de Mme VIE Catherine, il convient de créer un emploi de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires relevant du grade d'adjoint administratif principal, 1^{ère} classe.

Sabine CUZIOL- VARUTTI demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'emploi d'adjoint administratif principal, 1^{ère} classe concernant Mme VIE Catherine.

Sabine CUZIOL- VARUTTI informe le Conseil Municipal que suite à l'avancement de grade de M. DUPONT Gérard, il convient de créer un emploi d'agent technique de mairie à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires relevant du grade d'adjoint technique, 1^{ère} classe.

Sabine CUZIOL- VARUTTI demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'emploi d'adjoint technique, 1^{ère} classe, concernant M. DUPONT Gérard.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/01/2016 tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Sabine CUZIOL- VARUTTI et après en avoir délibéré,

Accepte la création d'un emploi d'adjoint administratif principal, 1^{ère} classe concernant Mme VIE Catherine.

Accepte la création d'un emploi d'adjoint technique, 1^{ère} classe, concernant M. DUPONT Gérard.

Résultat du vote : Adoptée Pour : 15

Indemnités élus

2016_76_2_IV

Sabine CUZIOL VARUTTI relate l'information donnée par la Direction des Finances Publiques de l'Ariège transmise par le bureau règlementaire, concernant les interrogations de bons nombres d'élus sur leurs indemnités :

« Nous ne sommes pas juge de la légalité, ainsi pour lever certaines ambiguïtés, une nouvelle délibération fixant une indemnité de fonction minorée, y compris pour les communes de moins de 1000 habitants, permettra de régler ces dépenses. En effet le Ministère a bien eu conscience que cela pouvait entraîner des difficultés pour les communes qui ont des budgets modestes ».

Ainsi, Sabine CUZIOL VARUTTI propose au Conseil Municipal de maintenir les indemnités élus de la Commune de Dun, au niveau où elles avaient été définies lors de la délibération du 14 avril 2014, soit :

Maire	17%	646.25€/ mois
1 ^{er} Adjoint	3.3%	125.45€/ mois
Autres adjoints	1.2%	45.62€/ mois
Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L2123 23, L2123 24 et (le cas échéant) L2123 24 1 du code général des collectivités territoriales.		

Sabine CUZIOL- VARUTTI demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les indemnités élus proposées ci-dessus.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Sabine CUZIOL VARUTTI et après en avoir délibéré,

Accepte de maintenir les indemnités élus de la Commune de Dun, au niveau où elles avaient été définies lors de la délibération du 14 avril 2014,

Maire	17%	646.25€/ mois
1 ^{er} Adjoint	3.3%	125.45€/ mois
Autres adjoints	1.2%	45.62€/ mois

Résultat du vote : Adoptée Pour : 15

Achat remise COULZONNE/RAMON

2016_76_2_V

Sabine CUZIOL VARUTTI informe le Conseil Municipal de la volonté d'acquérir la Remise de M. et Mme RAMON Josette, cadastrée sous le numéro 4157 Section A, d'une surface de 50 m² au sol. Cette remise étant mitoyenne avec la Maison à Solier, tout projet sur le centre bourg et ses bâtiments communaux seraient que mieux menés sur une surface de 100 m² au sol. Le prix de la transaction s'élève à 22500€, et l'acte serait passé chez Me CATHALA, notaire à Mirepoix.

Sabine CUZIOL- VARUTTI demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de la Remise appartenant à ce jour à Mme RAMON Josette, au prix de 22500€ et le choix du notaire, Me CATHALA à Mirepoix.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Sabine CUZIOL VARUTTI

Accepte l'acquisition de la Remise appartenant à ce jour à Mme RAMON Josette, au prix de 22500€

Désigne Me CATHALA à Mirepoix pour s'occuper de la vente.

Résultat du vote : Adoptée Pour : 15

Vote compte administratif - gestion- affectation de résultat commune

2016_76_2_VI

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Alix POMPILIUS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Sabine CUZIOL VARUTTI, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			122 107.43		122 107.43	
Opérations de l'exercice	439 610.72	539 704.62	230 228.39	315 331.08	669 839.11	855 035.70
TOTAUX	439 610.72	539 704.62	352 335.82	315 331.08	791 946.54	855 035.70
Résultat de clôture		100 093.90	37 004.74			63 089.16
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		63 089.16
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		55 522.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

37 004.74	au compte 1068 (recette d'investissement)
63 089.16	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Résultat du vote : Adoptée Pour : 15

Vote du compte administratif complet - affectation de résultat LS

2016_76_2_VIB

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Alix POMPILIUS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Sabine CUZIOL VARUTTI, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		29 528.98		36 966.78		66 495.76
Opérations de l'exercice	8 575.49	17 511.48	35 393.66	6 305.51	43 969.15	23 816.99
TOTAUX	8 575.49	47 040.46	35 393.66	43 272.29	43 969.15	90 312.75
Résultat de clôture		38 464.97		7 878.63		46 343.60
				Restes à réaliser		

Besoin/excédent de financement Total	46 343.60
Pour mémoire : virement à la section d'investissement	42 172.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
38 464.97	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Résultat du vote : Adoptée Pour : 15

Vote des taxes

2016_76_2_VII

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité de ses membres présents :

- De ne pas augmenter les taxes
- Les taux applicables en 2016 seront donc :

Taxe d'Habitation :	14.10 %
Taxe Foncière (bâti) :	20.25 %
Taxe Foncière (non bâti) :	89.14 %

Résultat du vote : Adoptée Pour : 15

VIII Vote des budgets primitifs 2016 (commune et logements sociaux)

Commune

Sabine CUZIOL VARUTTI présente et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune 2016, chapitre par chapitre.

Le budget primitif de fonctionnement s'équilibre à 482389€, avec un reliquat de 50794€ viré à la section d'investissement (chapitre 023).

Vote :

Chapitres	Pour	Contre	Abstention
Recettes de fonctionnement : chapitre 13	15	0	0
Recettes de fonctionnement : chapitre 70	15	0	0
Recettes de fonctionnement : chapitre 73	15	0	0
Recettes de fonctionnement : chapitre 74	15	0	0
Recettes de fonctionnement : chapitre 75	15	0	0
<hr/>			
Dépenses de fonctionnement : chapitre 011	15	0	0
Dépenses de fonctionnement : chapitre 012	15	0	0
Dépenses de fonctionnement : chapitre 014	15	0	0
Dépenses de fonctionnement : chapitre 65	15	0	0
Dépenses de fonctionnement : chapitre 66	15	0	0
Dépenses de fonctionnement : chapitre 023	15	0	0
Dépenses de fonctionnement : chapitre 042	15	0	0

Le budget primitif d'investissement s'équilibre à 422268€, avec un report de résultat d'investissement négatif de 37005€ (chapitre 001).

Vote :

Chapitres	Pour	Contre	Abstention
Dépenses d'investissement : chapitre 20	15	0	0
Dépenses d'investissement : chapitre 21	15	0	0
Dépenses d'investissement : chapitre 16	15	0	0
Dépenses d'investissement : chapitre 001	15	0	0
<hr/>			
Recettes d'investissement : chapitre 13	15	0	0
Recettes d'investissement : chapitre 16	15	0	0
Recettes d'investissement : chapitre 10	15	0	0
Recettes d'investissement : chapitre 28	15	0	0
Recettes d'investissement : chapitre 021	15	0	0

Logements sociaux

Sabine CUZIOLE VARUTTI présente et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif des logements sociaux 2016, chapitre par chapitre.

Le budget primitif de fonctionnement s'équilibre à 82384€, avec un reliquat de 50884€ viré à la section d'investissement (chapitre 023).

Chapitres	Pour	Contre	Abstention
Recettes de fonctionnement : chapitre 002	15	0	0
Recettes de fonctionnement : chapitre 70	15	0	0
Recettes de fonctionnement : chapitre 75	15	0	0
Recettes de fonctionnement : chapitre 72	15	0	0
Dépenses de fonctionnement : chapitre 011	15	0	0
Dépenses de fonctionnement : chapitre 65	15	0	0
Dépenses de fonctionnement : chapitre 66	15	0	0
Dépenses de fonctionnement : chapitre 023	15	0	0

Le budget primitif d'investissement s'équilibre à 116500€, avec un report de résultat d'investissement positif de 7878€ (chapitre 001).

Vote :

Chapitres	Pour	Contre	Abstention
Dépenses d'investissement : chapitre 21	15	0	0
Dépenses d'investissement : chapitre 16	15	0	0
Recettes d'investissement : chapitre 001	15	0	0
Recettes d'investissement : chapitre 13	15	0	0
Recettes d'investissement : chapitre 16	15	0	0
Recettes d'investissement : chapitre 021	15	0	0

Plan de financement travaux salle communale

2016_76_2_IX

Alain PALMADE, le Maire, rappelle le montant HT (132000€) des travaux de réhabilitation la salle communale, travaux subventionnés à hauteur de 80% du HT. Les dossiers ont été déposés début avril, pour des travaux en 2017

Alain PALMADE, le Maire, propose le plan de financement suivant :

Subventions				Autofinancement
TEPCV	Région	FDAL	SDE09	Commune
41000€	41000€	19000€	4200€	26000€

Alain PALMADE, le Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement travaux de la salle communale

Le Conseil Municipal oui l'exposé de M. le Marie et après en avoir délibéré,

Accepte le plan de financement tel que présenté ci-dessus

Donne tout pouvoir au Maire pour solliciter des subventions auprès des organismes co-financeurs.

Résultat du vote : Adoptée Pour : 15

Plan de financement restauration Crucifix et Vierge à l'Enfant

2016_76_2_X

Alain PALMADE, le Maire, présente le montant des travaux de restauration Crucifix et Vierge à l'Enfant, pour 6100 €. Des subventions peuvent également être obtenues

Alain PALMADE, le Maire, propose le plan de financement suivant :

Subventions			Autofinancement
État (35%)	Région (35%)	Département (10%)	Commune (20%)
2135€	2135€	610€	1220€

Alain PALMADE, le Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement travaux Crucifix et Vierge à l'Enfant

Le Conseil Municipal oui l'exposé de M. le Marie et après en avoir délibéré,

Accepte le plan de financement tel que présenté ci-dessus

Donne tout pouvoir au Maire pour solliciter des subventions auprès des organismes co-financeurs.

Résultat du vote : Adoptée Pour : 12 Contre : 2 Abstention : 1

Concession cimetièrè Mme ANDRÉ

2016_76_2_XI

Alain PALMADE, le Maire, informe le Conseil Municipal, avoir reçu un courrier de Mme ANDRE Christiane, désireuse de vendre sa concession au cimetière de DUN.

Alain PALMADE, le Maire, précise, tout comme les membres du Conseil Municipal, ne pas s'opposer à une transaction entre particuliers, mais ne souhaite pas que la Commune se porte acquéreur de cette concession.

Alain PALMADE, le Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition par la Commune, de la concession de Mme ANDRE Christiane

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

Ne s'oppose pas à une transaction entre particuliers

Refuse d'acquérir la concession de Mme ANDRE Christiane

Résultat du vote : Adoptée Pour : 15